

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: (12): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 12 (1874).

De quelques calculs d'interpolation relatifs aux tables de tir.

Etudes de balistique expérimentale, par P. LEBOULANGÉ, *Journal des armes spéciales et de l'état-major*, 1869. — Etudes de balistique pratique, par NAVÉZ, *Revue de Technologie*, tome IV, troisième fascicule. — *Sur l'établissement et l'usage des tables de tir*, par E. JOUFFRET. Paris, 1874. — *Beitrag zur Schiess-theorie*, von eidg. Oberst SIEGFRIED. Frauenfeld, 1872.

Nous nous proposons d'exposer, dans les lignes qui suivent, les procédés d'interpolation servant à établir les hausses d'une table de tir au moyen d'un certain nombre de données expérimentales; puis d'en faire l'application numérique au tir de précision exécuté à Thoune le 1^{er} et le 2 août 1873, au cours pour officiers d'état-major d'artillerie, sous la direction de M. le colonel Bleuler: tir qui avait pour but de fournir aux officiers de l'école les éléments nécessaires pour construire une table de tir complète par les procédés graphiques.

Données: Cours pour officiers d'état-major d'artillerie, 1^{er} et 2 août 1873. — Tir à obus lestés. Pièce n° 41, calibre 8^{cm}, 4. Affût d'ordonnance n° 162.

Séries.	Date.	Portées.	Nombre de coups.	Haussse corrigée.		Durée.	Observations.
				En %.	En degrés		
N°		Mètres.					
1	1 ^{er} août	10 (cible)	9	— 5,3	— 0°,18		Barom. 757 ^{mm} ; temp. 33°.
2	2 août	500 »	11	+12,9	+0°,44		Barom. 716 ^{mm} ; temp. 29°.
		607 (terr.)	11	17,3	0°,59	1",72	
3	"	1000 (cible)	15	35,3	2°,1		La 1 ^{re} série est destinée au calcul de l'angle de relèvement initial.
	"	1046 (terr.)	15	37,6	2°,9	2",95	
4	"	1510 (cible)	15	60,9	3°,29		Vitesse initiale moyenne 389 ^m .
	"	1526 (terr.)	15 (dont 14)	62,0	3°,93	4",92	
5	"	1993 »	20	9°,7	5°,11	6",77	
6	"	2485 »	15	124,8	7°,7	8",81	
7	"	3162 »	20	175,4	9°,57	11",90	
8	"	3785 »	20 (dont 18)	229,5	12°,55	15°,34	

Pour établir les hausses d'une table de tir, il est de règle de tirer successivement sous différents angles; et, afin de compenser les erreurs en prenant des moyennes, il n'est point nécessaire de multiplier beaucoup le nombre des angles, il est préférable de les espacer convenablement et de tirer à chacun d'eux un nombre de coups d'autant plus considérable que la distance est plus grande.

Ganss a démontré en effet, par le calcul des probabilités, que le point d'impact moyen, tel qu'il résulte d'un nombre n de coups, était affecté d'une probabilité d'incertitude de $\frac{1}{\sqrt{n}}$; ce qui revient à poser :